

Ce qui se passe d'autre dans notre Société !

Édition n° 68 / 13 juillet 2023

Traduction DEEPL.com, révision et édition par Benoît DUSOLLIER - bd@dusollier.fr

L'histoire de la SAU - Focus sur la "Constitution"

Quel est le véritable contexte de la question de la Constitution ?

- Conférences et discussion - en ligne

Zur Geschichte der AAG - Schwerpunkt «Konstitution»
Was ist der wirkliche Hintergrund der Konstitutions-Frage?
Vorträge und Gespräch - online

"L'année de la mort de l'idéalisme proprement dit"

Dans l'édition complète de ses œuvres ["GA"], Rudolf Steiner ne fait qu'une seule fois référence à un événement centenaire : l'année 1859 pour le centenaire de Friedrich Schiller. Selon Rudolf Steiner, il s'agit de "l'année de la mort de l'idéalisme proprement dit" **"1"**. Et ailleurs, à propos du tournant du millénaire : "*Dans le système décimal les impulsions ahrimaniennes agissent maintenant très fortement*" **"2"**.

N'est-ce pas là une raison suffisante pour réfléchir sérieusement à cette commémoration des 100 ans et pour considérer que 3 x 33 ans donnent 99 et que les 100 ans ne peuvent pas correspondre aux temps de rotation des événements historiques? **3** Pourrait-il se passer quelque chose de similaire à l'année 1859 de Schiller en ce qui concerne les 100 ans du Congrès de Noël ? Surtout si cette année devait être célébré, de manière manifestement fautive, le "centenaire de la Société anthroposophique universelle" ?

"L'année de la mort de ..." ?

Mais qu'en est-il de la rétrospective - 100 ans de la TriArticulation, de la pédagogie Waldorf, de la Médecine Anthroposophique, de Weleda ? Va-t-on par exemple évaluer rétrospectivement les coopérations avec "One Health", l'OMS ("standards de formation médicale") - qui ont été conclues entre autres pour protéger l'anthroposophie - de la même manière que Rudolf Steiner a évalué cette année centenaire de Schiller ? "L'année de la mort de ..." ? Ne faut-il pas y voir une préoccupation légitime ? (Pour plus de détails sur cette question, voir note 3). Il faut toutefois tenir compte du fait que quelque chose de similaire s'est déjà produit pour la Société en 2002 : au centième anniversaire de la fondation de la Société dans le cadre de la Société Théosophique, l'indicible tentative de reconstitution de la Société du Congrès de Noël a été entreprise - avec des conséquences sociales, financières et spirituelles désastreuses - un 11 Septembre de notre Société. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans les événements en ligne et dans une note en page 4 à la fin de l'article.

Ce qui pourrait être important maintenant

"La sagesse n'est que dans la vérité".

(devise de la Société Anthroposophique de 1912, qui n'est en aucun cas devenue obsolète en 1923).

Sur l'histoire de la SAU - Point fort "Constitution" Conférences-débats - en ligne

Les jeudis 20, 27 juillet et 3 et 10 août 2023 (et éventuellement d'autres dates), à 20 heures. **Inscription** et informations complémentaires : <https://wtg-99.com/anmeldung>

Les contributions s'enchaînent, une participation continue est préférable. Des enregistrements des interventions seront éventuellement mis à disposition sur Internet.

La participation est gratuite, les contributions volontaires sont les bienvenues (voir encadré page 4 les coordonnées bancaires).

Aperçu des thèmes

- Bases de compréhension pour les événements mondiaux actuels - avec une référence particulière à notre Société - historiquement et actuellement. (Réalité de l'action des puissances spirituelles, reflet de notre époque avec l'époque culturelle égyptienne, fondements occultes pour influencer les masses, ère de la non-vérité).
- Quel est l'enjeu réel de la question dite de la Constitution ?
- Préhistoire de l'activité de Rudolf Steiner - en même temps une préhistoire de la tri-articulation de l'organisme social. Point fort : 18° et 19° siècles.
- Développements avant le Congrès de Noël (env. 1912 - 1923).
- Les événements de la Constitution du point de vue de Rudolf Steiner (du Congrès de Noël à l'AG de 1925).
- Présentation, évaluation et discussion des différents points de vue et traditions, parfois contradictoires. Historique et actuel.
- Causes de la confusion
- Les développements de 1925 jusqu'à la fin du millénaire.
- Le "9-Septembre" de la SAU : la tentative de reconstitution en 2002. Les développements ultérieurs jusqu'à aujourd'hui.

Afin de retrouver ou de préserver la crédibilité et l'authenticité de notre Société, il est nécessaire de se pencher sur les thèmes suivants, sans préjugés et de manière ouverte et orientée vers la connaissance, dès maintenant ou dans le temps qui reste jusqu'à Noël :

- Quelles étaient les circonstances, les conditions et les perspectives liées à la refondation de la Société et au Congrès de Noël 1923 - y compris les questions liées à la problématique de la Constitution ? Dans ce contexte, on observe actuellement une véritable renaissance des mensonges qui y sont liés et sur lesquels repose en

grande partie l'identité de la Société Anthroposophique Universelle actuelle.

- Il convient d'examiner l'attitude de la Médecine Anthroposophique face à la soi-disant pandémie de Corona - en particulier en ce qui concerne la Section Médicale et la direction du Goetheanum - sur tous les plans : scientifique, médical et historique (en particulier l'instrumentalisation de Rudolf Steiner pour soutenir leurs opinions personnelles dans les recommandations de vaccination) ⁴ et l'interaction entre le manque de scientificité et la non-véracité qui en découle - une prosternation devant la science naturelle orientée vers le matérialisme. On pourrait aussi dire qu'il est urgent de revenir à la scientificité au moins sur ces aspects importants !

Les coopérations avec des institutions et des organisations pour étudier des contextes douteux - sans toutefois s'engager dans la thématization des arrière-plans occultes et des intentions évidentes à orientation politique et hégémoniale et en discuter aussi publiquement. Ne serait-ce pas précisément la tâche de

l'anthroposophie et d'une Société Anthroposophique ? Comment la spiritualisation de la civilisation peut-elle avoir lieu si l'arrière-plan n'est pas expliqué ? Cela implique également une réflexion critique sur le Traité de Pandémie actuellement en discussion et sur les règles internationales de santé.

- Les affinités unilatérales de différentes Sections avec "One Health", un mouvement qui n'est pas du tout de base scientifique, mais d'abord politiquement lié à l'OMS, au Forum Économique Mondial, à l'Agenda 2030 et à d'autres organisations politiques. De plus en plus, on essaie d'établir ces prétendues connaissances scientifiques (menace pour la santé par les zoonoses et changement climatique par les émissions de CO2 d'origine anthropique) comme base d'un instrument de domination mondiale.

N'est-il pas évident que nous nous trouvons dans des développements tels que Rudolf Steiner les a prédits ?

*"Et c'est déjà un acte important, un acte magique important, de répandre le faux dans le monde de manière à ce qu'il agisse comme le vrai, car dans l'effet du faux en tant que vérité [apparente] réside une force énorme du mal. Et cette force du mal est exploitée à fond de toutes parts. "*⁵

*"Il est dans le caractère général de l'évolution qu'en cette cinquième époque post-atlantéenne, certains rapports de force, certains rapports d'influence forts, doivent passer à de petits groupes de personnes qui auront un fort pouvoir sur d'autres grandes masses."*⁶

A ce stade, il faut laisser ouverte la question de savoir qui abordera chacun de ces thèmes et quand. Pour l'instant, il s'agit d'aborder les questions relatives aux événements de l'époque et leur signification pour nous aujourd'hui,

- dans l'annonce d'une série de conférences et de discussions en ligne,

- et dans un prochain numéro, sur une initiative visant à mener à bien les tâches non accomplies et non résolues du travail du Colloque sur la Constitution.

Quel est le véritable contexte de la question de la Constitution ?

Mais qu'est-ce qui se cache vraiment derrière cette question de Constitution ? Quelle problématique est ainsi cachée ? C'est **le conflit entre la vie et la forme** : A partir des réalités sociales vivantes, selon Rudolf Steiner, une forme a été formée pour la Société lors du Congrès de Noël, dans laquelle il pouvait prendre la direction afin de sauver la Société de la désintégration imminente. Cette forme a été formée à partir de la *vie concrète* de l'époque, rien n'a été codifié ⁷, les statuts ne devaient pas être des statuts, mais raconter ce qui était réel. Rien ne devait être conçu selon des principes, rien ne devait être conçu selon des dogmes. Mais c'est exactement ce qui s'est passé après la mort de Rudolf Steiner : ce qu'il avait créé à partir du vivant, ce qui ne pouvait durer et avoir de la valeur que grâce à lui et avec lui, a été dogmatisé, codifié, déclaré comme principes éternellement valables. C'était exactement le contraire de la manière dont Rudolf Steiner avait procédé : la forme

Mail d'accompagnement de cette Rundbrief 68 [placée ici par l'Éditeur français, par commodité pour la diffusion] :

Chers amis,

Il n'est peut-être pas surprenant qu'à l'approche du centenaire du Congrès de Noël, les incertitudes et la confusion concernant la refondation de la Société en 1923 et les événements de l'époque ne diminuent pas, mais augmentent.

Mais ce n'est pas le seul sujet qui nécessite une attention particulière pour que notre Société puisse conserver ou retrouver sa crédibilité et son authenticité. Il est également nécessaire d'avoir un débat ouvert et sans préjugés :

. l'attitude de la Médecine Anthroposophique (officielle) - en particulier de la Section Médicale - face à la pandémie dite de Corona.

. la coopération avec des institutions et des organisations comme l'OMS, "One Health", leur arrière-plan et leurs liens, etc.

. et, dans ce contexte, les affinités unilatérales de différentes sections, notamment avec "One Health" - mots clés "urgence climatique et sanitaire".

Ces trois thèmes ne sont que brièvement effleurés dans la lettre d'information [Rundbrief] actuelle, l'accent étant mis sur l'histoire de la Société à retravailler - avec l'annonce d'une série en ligne, le thème de la "Constitution" en tant que partie de l'histoire de la Société devant et devant être compris de manière beaucoup plus large, au-delà des aspects purement juridiques.

Vous trouverez des explications plus détaillées et un aperçu des thèmes dans la présente lettre d'information et sur les conférences en ligne sur Internet en cliquant sur ce lien :

<https://wtg-99.com/zur-geschichte-der-aag/>

Meilleures salutations

Thomas Heck et Eva Lohmann-Heck

Vers les archives de la lettre d'information : [NdÉ: en allemand et français] <http://wtg-99.com/newsletter-archiv/>. N'hésitez pas à diffuser ou à faire circuler cette information. D'autres personnes intéressées peuvent également s'inscrire à la liste de diffusion de cette lettre d'information sur la page www.wtg-99.com/Newsletter [NdÉ: en français: bd@dusollier.fr]

Thomas Heck, Dorneckstr. 60, 4143 Dornach / Schweiz / Switzerland, thomas.heck@posteo.ch.

fut conservée (ou même momifiée ?) et la vie devait désormais s'orienter vers la forme.

Ce conflit entre la vie et la forme était déjà évident dans les remarques de Rudolf Steiner sur la distinction entre Société et Association (voir la citation ci-dessus et la **note 14**). Ce conflit s'est manifesté avec toute son acuité immédiatement après la mort de Rudolf Steiner : Marie Steiner a été la seule à comprendre qu'on ne pouvait pas continuer dans cette constellation : Le Comité directeur était orphelin à son niveau d'enfance, il n'était rien. **8** Elle voyait la nécessité d'un changement. **9** Mais dans son entourage, on n'était pas d'accord et on insistait sur le fait que rien ne devait être changé et c'est ainsi que le 3 mai 1925, on pouvait lire dans le bulletin d'information :

*"Étant donné que le règlement final du regroupement des institutions lié à cette réunion a été possible peu de temps avant sa mort (voir le bulletin d'information du 22 mars 1925), mais qu'il n'existe pas de données ultérieures permettant de modifier cet état de fait, le Comité directeur qu'il a mis en place considère qu'il est de son devoir de rester dans ses fonctions et de continuer à travailler dans l'esprit de Rudolf Steiner, qu'il sait être un guide permanent en son sein " **9**.*

Albert Steffen, en particulier, qui a marqué la Société avec Guenther Wachsmuth pendant quatre décennies, mettait clairement l'accent sur la forme, *"la Société est une œuvre de Rudolf Steiner comme d'autres œuvres..."*.**10** Et on ne change pas les œuvres, bien sûr !

Mais existe-t-il vraiment des déclarations de Rudolf Steiner qui suggèrent une telle conclusion ? Pourquoi ne prend-on pas au sérieux ce qu'il a dit ? Certains semblent penser que Rudolf Steiner ne voulait pas ce qu'il disait - et que ce qu'il voulait, il ne le disait pas !

Non, il n'a pas été (et n'est pas ?) pris au sérieux. Ni la forme en tant que telle, ni ce qu'il en a dit, ne permettent de conclure que la forme de l'époque doit être comprise comme une sorte de forme originelle qu'il suffit d'imiter. *"Car bien sûr, la Société anthroposophique doit être quelque chose de complètement différent si elle est dirigée par moi ou si elle est dirigée par quelqu'un d'autre"*. Non, cela n'a pas été (et n'est toujours pas) compris, pas même le fait qu'il n'a pas nommé de successeur pour la Société ou l'École supérieure - même pas à la demande directe d'Ita Wegman peu avant sa mort.

La Société du Congrès de Noël, une association de droit suisse ?

Pour certains, cette question peut sembler absurde - mais c'est là que se manifeste le conflit entre "la vie et la forme" : Avec une association, on crée une forme qui doit durer, indépendamment des membres concrets et des conseils d'administration. La vie doit alors se conformer à la forme, des règles, des principes et des dogmes sont créés et les lois correspondantes de l'association doivent être prises en compte, qui sont en partie contraignantes - par exemple l'orientation strictement démocratique de base de l'association selon le droit suisse. Ainsi serait né ce que Rudolf Steiner qualifiait déjà en 1912 d'inapproprié :

"L'adhésion n'implique rien d'associatif" **11** . Et il a souligné à plusieurs reprises que la Société du Congrès de Noël ne devait rien avoir à voir avec l'associatif, qu'il fallait rompre avec tout ce qui est associatif. **12** Dès 1916, il s'exprimait dans ce sens :

*"On ne peut pas continuer à travailler si l'on ne prend pas conscience que cette Société est quelque chose de vivant, de vrai, et non pas une association que l'on peut quitter si quelque chose ne nous convient pas".**13***

Le désir d'être membre de la Société du Congrès de Noël ...

Bien que ce désir d'être membre de la Société fondée par Rudolf Steiner soit compréhensible au premier abord, il faut se demander pourquoi la forme est importante. Chaque individu et chaque groupe peut se connecter spirituellement à Rudolf Steiner et au Congrès de Noël - pas seulement les membres de la Société anthroposophique universelle. Ou bien pense-t-on sérieusement qu'une sorte d'institution sacrée et salvatrice a été créée à l'époque et que tout dépend de son existence et de son appartenance ?

On voit donc que le conflit entre la vie et la forme se manifeste dans cette question, même si les partisans de l'une ou l'autre position n'en sont pas conscients. Mais dans l'histoire et les conflits de la Société, la croyance en l'importance de la forme s'est imposée et est devenue une partie intégrante du corps habituel. Il est donc compréhensible que certains aient du mal à admettre l'idée de quelque chose d'autre. Cela est évident si l'on considère la manière dont on essaie de justifier cette théorie de l'association.**14**

La question réelle peut être caractérisée comme suit :

- L'organisation de la Société de l'époque était-elle issue de la réalité, de la vie réelle, sous une forme libre et totalement indépendante, sans devoir tenir compte d'aucune directive juridique (mais bien sûr sur le fondement juridique constitutionnel de la Suisse), c'est-à-dire une association libre de personnes qui ont librement organisé leurs relations ? Une forme qui ne pouvait naître et exister que par et avec Rudolf Steiner ?

- Ou Rudolf Steiner s'est-il servi d'une forme juridique prédéfinie qui ne pouvait naître et exister que par et dans le cadre de la souveraineté de l'Etat sur la base de prescriptions légales **15** - pour ensuite prendre la liberté de ne pas respecter les prescriptions et les nécessités qui y sont liées (en s'attendant à ce que ses successeurs fassent de même), sans pour autant l'exprimer aussi bien aux membres fondateurs qu'au public, en dissimulant la forme juridique ?

Il n'est pas possible d'expliquer ici quels sous-entendus implicites sont liés à l'adoption de la théorie de l'association par Rudolf Steiner, voir à ce sujet les indications dans la **note 14**.

Une confusion supplémentaire au lieu d'une clarification

La situation actuelle concernant la Constitution de la Société - et donc de ce que Rudolf Steiner voulait à l'époque - est marquée par des décennies de refus de la connaissance et d'images (fausses) imprimées, d'ambiguïté et de confusion - ce qui s'accroît actuellement. Quelques exemples à ce sujet :

- Le travail dans les colloques sur la constitution n'a pas pu être clarifié parce qu'à la fin du travail, à l'instigation de la direction, les points de vue controversés ont été retirés de la chronologie, contrairement à ce qui avait été convenu. Les travaux détaillés qui ont été réalisés à la fin n'ont tout simplement pas été discutés. **14**

- Le Congrès "Qu'est-ce qui était voulu ?" de la section des sciences sociales du 16 au 18 juin 2023 n'a pas non plus permis de clarifier les choses - au contraire : les différents points de vue sont restés côte à côte et aucun approfondissement n'a eu lieu. La manière dont les points de vue inconciliables seront traités en novembre est actuellement totalement ouverte.

- Michaela Glöckler apporte un point de vue qui a vraiment été réfuté et qui est complètement dépassé depuis 2002. Sans même mentionner les conclusions du travail du colloque, elle affirme qu'il n'y a pas de problème de Constitution (en 2002, elle avait pourtant approuvé le processus de reconstitution, qui reposait sur une vision totalement opposée !) Selon elle, le 8 février 1925, le Bauverein a fusionné avec la Weihnachtstagnungs- Gesellschaft. Cela s'est fait selon la volonté de Rudolf Steiner. En raison de ses décennies d'activité, il devrait être clair pour elle que dans ce cas, Rudolf Steiner aurait au moins accepté un transfert de fortune dissimulé, ce qui est probablement punissable.

Avec Jürgen Erdmenger, **16** c'est l'un des avocats qui a été l'architecte de la tentative de reconstitution de 2002 et qui, par la suite, a fait office de représentant des membres du conseil d'administration inculpés, qui intervient. Si c'est justement lui qui affirme qu'une fusion a eu lieu, cela mérite d'être souligné : en effet, le projet de reconstitution de l'époque reposait justement sur le fait qu'une fusion n'aurait pas pu avoir lieu : Cela avait été démontré de manière claire et concluante. Dans une déclaration finale après le prononcé du jugement, les deux avocats ont réaffirmé leur point de vue et ont clairement indiqué qu'ils considéraient comme inexacts les conclusions du tribunal selon lesquelles une fusion aurait pu avoir lieu. En contradiction totale avec leurs propres convictions et conclusions, ils ont néanmoins salué la décision du conseil d'administration de reconnaître les jugements et de partir du principe d'une fusion à l'avenir. Car il s'agit d'une "base solide pour la construction de l'avenir" **17**. En fin de compte, il s'agit d'une décision de volonté, à savoir quelle interprétation on veut suivre ! Vraiment ? Une base solide pour une société de la connaissance ? Nous y reviendrons plus tard.

On peut avoir l'impression que c'est justement maintenant, 100 ans après les événements de l'époque, que des ambiguïtés doivent apparaître.

Pour y remédier, deux initiatives :

Premièrement : A partir du 20 juillet et jusqu'à nouvel ordre, je proposerai en ligne, le jeudi à 20 heures, des contributions d'orientation sur ces questions.

Deuxièmement : Une autre tentative, désormais *publique*, de mener les questions ouvertes du travail de colloque à une fin acceptable et ordonnée - nous en reparlerons dans le prochain numéro.

Thomas Heck

Notes

1 GA 222, 1989, S. 18, 11 mars 1923.

2 GA 286, 1982, S.109 : "**Dans le système décimal, les impulsions ahrimaniennes agissent maintenant très fortement.**"

3 L'étendue du refus de connaissance de la Direction de la Société et de l'Université Libre, précisément sur cette question, est documentée dans le livre : "3 x 33 Jahre Weihnachtstagung und die Krise der AAG", Thomas Heck, Dornach 2022, disponible en librairie ou auprès de l'auteur [NdÉ : voir dernière page, ci-après].

4 Voir notamment mes Rundbrief 28, 29 et 42.

<http://wtg-99.com/newsletter-archiv/> [NdÉ : pas encore traduits. Je tâcherai de trouver le temps cet été !]

5 GA 173c, S. 143.

6 GA 178, 2015, S. 81.

7 La codification est la collecte et l'intégration de normes dans un ensemble de règles écrites et consultables, par exemple dans le domaine des **normes sociales ou linguistiques**.

8 Lettre à Eugen Kolisko, 4 avril 1925, dans : Lili Kolisko : "Eugen Kolisko, un portrait de vie", impression privée, 1963.

9 Nachrichtenblatt 18/1925.

10 Rundbrief 16. [NdÉ : pas encore traduits. Je tâcherai de trouver le temps cet été !]

11 Par exemple dans GA 259, S. 890 sqq.

12 Dans ce contexte, il est souvent affirmé que **l'associatif** fait référence à de quelconques mauvaises habitudes, à des querelles de clocher. Mais Rudolf Steiner n'a rien dit à ce sujet, c'est donc une affirmation non prouvée.

13 GA 174a, p. 124.

14 Voir la note 3 et les Rundbrief 14 et 42 ainsi que "A propos de la Constitution de la Société Anthroposophique Universelle Son importance - une question d'avenir" ? 2023, <https://wtg-99.com/buch-konstitution/> Sur le site Internet, consultation d'autres explications de Rudolf Steiner sur la **distinction entre Société et Association**. [NdÉ : ceci semble aujourd'hui si important, que je vous donne la traduction de cette page d'Internet, ci-après p. 6]

15 Il est dans la nature de la personne morale, une construction juridique, de ne pouvoir exister que par la loi !

16 L'anthroposophie dans le monde 7-8/23.

17 Prise de position au nom du comité directeur au Goetheanum sur les deux jugements de la Cour suprême de Soleure du 12 janvier 2005, Zurich et Bruxelles en mars 2005. Date de parution dans le bulletin d'information inconnue.

Si vous souhaitez soutenir notre travail:

Postfinance Suisse (CHF):

IBAN : CH 07 0900 0000 4048 8190 0 | BIC :
POFICHBEXXX

Volksbank Lörrach (EUR):

IBAN DE 65 6839 0000 0001 4064 85 | BIC : VOLODE66

Titulaire du compte : Thomas Heck

Nous remercions chaleureusement tous les contributeurs de notre travail.

La constitution de la SAU Son importance - une question d'avenir ?

NOUVEAU !



Rédaction et édition : Thomas Heck

Le livre contient une collection de contributions et de longs exposés qui ont été rédigés en particulier dans le cadre du travail de deux ans sur la Constitution. On y aborde surtout les thèmes qui sont toujours controversés, comme par exemple : Forme de la Société du Congrès de Noël, inscription au Registre du Commerce, nom de la Société, fusion implicite, etc.

En outre, la chronologie du travail de colloque est également incluse.

Env. 170 pages, format A4,

25 € / fr. plus frais de port. Livraison (à partir du 16 juin 2023). Commandes : thomas.heck@posteo.ch

Impressum - Mentions légales et Contact :

Was am Goetheanum noch vorgeht! Ce qui se passe d'autre au Goetheanum!

Cette **lettre circulaire [Rundbrief]** est une initiative indépendante et privée sur des questions et des intérêts actuels et historiques qui concernent la Société anthroposophique universelle et son environnement. Tous les articles sont rédigés sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Les contributions non signalées proviennent de l'éditeur lui-même.

Editeur : Thomas Heck, Dorneckstr. 0, 1 Dornach / Suisse
Email : thomas@lohmann-heck.de

Web : www.lohmann-heck.com

Abonnement et désabonnement à la lettre d'information sur www.wtg-99.com. [NdÉ : pour la traduction française, auprès du Réviseur-Éditeur, ci-dessous].

Vous trouverez les lettres d'information parues jusqu'à présent [NdÉ : y compris en français] ainsi que d'autres articles et explications sur des questions fondamentales en allemand et en anglais sur le site Internet.

Traduction DEEPL.com, Révisée et Édité
par Benoît DUSOLLIER - bd@dusollier.fr

Was in unserer Gesellschaft *noch* vorgeht!

3 x 33 Jahre Weihnachtstagung und die Krise der AAG



Thomas Heck

3 x 33 ans du Congrès de Noël et la crise de la SAU

Une collection de matériaux
(en Allemand, non Traduit)

Thomas Heck

Le livre contient une collection de contributions individuelles sur la situation actuelle de la Société Anthroposophique Universelle en tenant compte des indications de Rudolf Steiner sur le rythme des 33 ans (périodes de rotation des événements historiques) :

- Aspects de crise de la Société Anthroposophique Universelle et de l'Université Libre.

- Le rythme de 33 ans basé sur la durée de la vie du Christ-Jésus, en particulier en relation avec les fondations de sociétés de Rudolf Steiner et les séries chronologiques qui en résultent (par ex. 1923 - 1956 - 1989 - 2022).

- Un examen détaillé des années 2001 et 2011 (3 x 33 ans après les fondations de 1902 et 1912), au cours desquelles des impulsions de renouvellement essentielles se sont manifestées, mais n'ont pas pu se concrétiser et ont pu s'imposer de manière autoritaire au cours de la centième année.

- D'autres thèmes sont abordés, notamment Corona et la 'médecine anthroposophique officielle', l'orientation du développement de Weleda, la relation entre les membres et la direction de la Société, la gestion de la question de l'identité de la Société anthroposophique universelle (question de la constitution) et une initiative de révision de la constitution de la Société.

256 pages, 18 € / CHF (Non Traduit)

Frais de port pour l'Allemagne ou la Suisse 4 € / CHF
Commande : thomas.heck@posteo.ch

En librairie : Books on Demand :

ISBN 9-783-7431-3371-6

Ajout par l'Éditeur français :

EXTRAIT DU SITE INTERNET :

Ce qui se passe d'autre dans la Société Anthroposophique Universelle

page : <https://wtg-99.com/buch-konstitution/>

NOTRE LIVRE :

Zur Konstitution der
Allgemeinen Anthroposophischen Gesellschaft.
Ihre Bedeutung – eine Zukunftsfrage?

Sur la Constitution de la Société
Anthroposophique Universelle
Sa signification - une question d'avenir ?

Extraits du travail du colloque 2019 - 2022 sur la Constitution de la Société du Congrès de Noël, colloque qui a eu lieu dans le cadre de la Société anthroposophique universelle.

Matériaux avec explications pour la formation de son propre jugement et pour le développement de structures sociales contemporaines.

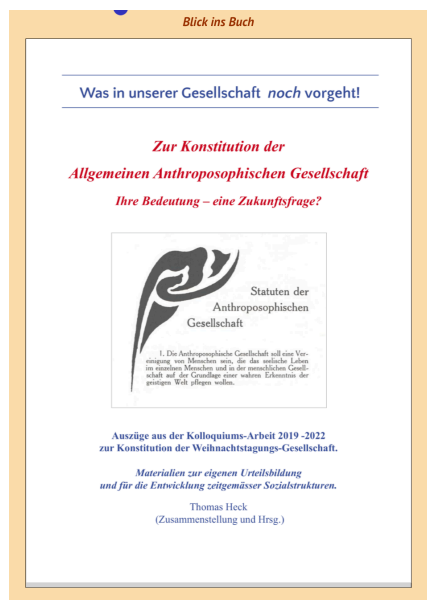
Le livre contient une collection d'articles et de longues explications qui ont été rédigés en particulier dans le cadre du travail de Constitution de deux ans. Il aborde surtout les thèmes qui font toujours l'objet de controverses, comme par ex : forme de la Société du Congrès de Noël, inscription au registre du commerce, nom de la société, fusion implicite, etc.

En outre, la chronologie établie dans le cadre du travail de colloque est incluse.

Env. 170 pages, grand format A4, (NdÉ : Non traduit)

25 € / fr. plus frais d'envoi

Commandes : thomas.heck@posteo.ch



La situation de la Société Anthroposophique Universelle

Partant des explications de Rudolf Steiner sur les temps de rotation des événements historiques, selon lesquelles, après 3 x 33 ans, il y a peut-être pour longtemps la dernière occasion de reprendre les impulsions initiales, nous nous trouvons maintenant exactement à l'époque qui correspond à la période la plus importante - mais aussi la plus tragique - du développement du Mouvement anthroposophique. Il s'agit maintenant de ne pas dormir à cette époque de retour séculaire après un siècle, de se réveiller pour les possibilités qui s'offrent. Cela inclut notamment le fait qu'il y a 99 ans, Rudolf Steiner a tenté de sauver la Société, qui se trouvait dans une crise grave et au bord de la désintégration définitive, afin de pouvoir encore s'opposer efficacement à la catastrophe qui s'annonçait en Europe centrale à cause du mouvement national-socialiste occulte [Nazisme]. C'est ainsi qu'il transforma la Société et se plaça - en prenant des risques considérables - à la tête de la Société Anthroposophique nouvellement fondée, afin de pouvoir réaliser ses intentions [humanitaires].

Aujourd'hui, notre Société Anthroposophique Universelle se trouve également dans une crise importante, à plusieurs égards. Et il ne fait aucun doute que, comme il y a 3 x 33 ans, une confrontation avec les mêmes forces occultes est à nouveau à l'ordre du jour.

Société Anthroposophique Universelle
= Société du Congrès de Noël ?

Avec la chronologie des événements de la Constitution présentée à l'Assemblée générale 2022 ("L'anthroposophie dans le monde" 5/22), il devrait maintenant être clair sans équivoque : **Nous ne sommes pas membres de la "Société Anthroposophique" fondée lors du Congrès de Noël 1923-24. La "Société Anthroposophique Universelle" est l'"Association du Goetheanum - École Supérieure Libre de Science de l'Esprit", rebaptisée le 8 février 1925.** Mais ce résultat sera-t-il accepté et une révision nécessaire des rapports sociaux sera-t-elle possible ? Ou bien fêtera-t-on cette année le centenaire de la "Société Anthroposophique Universelle" ? Cela correspondrait à une contre-vérité, car **la "Société Anthroposophique Universelle" n'a pas été fondée en 1923, mais dès 1913.**

Fusion par action implicite ?

Cependant, la base de cette illusion de fusion est justement une erreur multiple : ainsi, un tribunal compétent (première erreur, car la demande juridique ne concernait pas la question de la fusion) aurait [soit-disant] été de cet avis (deuxième erreur, il s'agissait simplement d'un considérant). Certains pensent même que cela ressort du jugement (troisième erreur, le considérant concernait les motifs du jugement). La quatrième erreur peut consister à croire que le tribunal était suffisamment informé des faits pour traiter cette question de manière appropriée, la cinquième erreur étant de croire que le tribunal a entrepris cette dernière démarche. La sixième erreur réside dans le fait que, en principe, ni les jugements ni les considérations du tribunal n'ont de valeur cognitive, puisqu'il s'agissait de procès civils. Dans ces derniers, le tribunal n'a pas de fonction d'investigation indépendante. Même si le juge se rend compte que des faits non véridiques sont présentés par les parties, il ne peut les clarifier que si au moins une partie le souhaite (Seite 2.62f).

2023 Thomas Heck